



## Coupe PAC "La Vignerole"

### Nouveau Challenge

# Règlement

1. Cette compétition Coupe PAC " La Vignerole" a pour but d'apporter de la compétition dans le cadre des entraînements au pistolet à air comprimé.
2. Cette compétition est ouverte à tous les membres PAC de La Vignerole.
3. Cette compétition est gratuite pour tous les membres PAC de La Vignerole.
4. Chaque participant ne pourra tirer cette compétition que les soirs d'entraînements, soit actuellement le **mardi dès 18h00**.
5. Un membre qui désire participer à la compétition, mais qui a un empêchement valable pour le ou les soirs d'entraînements devra demander l'autorisation au chef de tir PAC. La décision d'autoriser une dérogation sera prise par le chef PAC et le vice-président. La décision, sans commentaires et sans appel, sera communiquée au demandeur.
6. **La première partie** de cette **Coupe PAC** est une **ronde de qualification**. Elle se terminera le dernier soir d'entraînement prévu par le calendrier PAC avant Noël.
7. Programme de tir : **20 coups, coup par coup sur les cibles PAC avec numéros qui se suivent**.
8. En cas d'égalité entre 2 ou plusieurs tireurs, c'est le nombre de 10, 9, 8, etc. qui départagera les participants de la ronde de qualification. Il en sera de même pour les huitièmes, les quarts et les demi-finales.
9. Chaque soir d'entraînement, le tireur a le droit de tirer autant de fois qu'il le désire pour obtenir le meilleur total. Sur une cible PAC numérotée, on peut tirer jusqu'à un maximum de 5 coups bien visibles. Les numéros des cibles doivent être progressifs et continus. La suite de ces cibles doit faire apparaître un total de 20 coups.
10. Le tireur remet ses cibles au chef de tir PAC, ou dans la boîte prévue à cet effet, chaque mardi soir pour que le chef de tir PAC puisse établir un nouveau classement intermédiaire. Celui-ci sera affiché au stand.
11. **Pour la deuxième partie** de cette compétition, **les 16 meilleurs tireurs seront qualifiés**. **Un tirage au sort déterminera la position dans le tableau de chaque qualifié (no1 à 16)** pour la suite de la Coupe pour l'obtention final du challenge.
12. A partir de ce stade de la compétition, seuls 2 coups par cible sont admis. Chaque tireur qualifié recevra ces 10 cibles numérotées et timbrées avant chaque tour. Les numéros des cibles seront progressifs et continus.
13. Chaque qualifié est en confrontation direct avec un autre qualifié selon le tableau ci-dessous.
14. Le 1<sup>er</sup> tour, huitièmes de finale, à lieu sur 2 soirs d'entraînements à mi-janvier.  
Le 2<sup>ème</sup> tour, quarts de finale, à lieu sur 2 soirs d'entraînements à fin janvier/début février.  
Le 3<sup>ème</sup> tour, demi-finale, à lieu sur 2 soirs d'entraînements à mi-février.
15. **La Finale à lieu, au plus tard, le dernier mardi soir précédent l'assemblée générale**.
16. La finale se tirera sous la forme d'une **finale olympique** soit:
  - avant le début de la finale, un juge-arbitre sera désigné pour valider les coups devant être jaugés. Les décisions du juge-arbitre sont sans appel.
  - les tireurs ont **5 minutes de préparation** pour manier leurs armes, effectuer autant de coups d'essais qu'ils le désirent.
  - le responsable de la finale commande les tirs et annonce les coups.
  - Il donne connaissance du programme: 10 coups, coup par coup.

- La valeur de chaque coup est annoncée, par le directeur du tir, aux tireurs et aux spectateurs.
  - avant chaque coup, l'ordre de **charger un coup** est donné.
  - **"Attention, 3-2-1 start"**, à partir du commandement "start" les tireurs ont **60 secondes** pour tirer. Lorsque les 2 tireurs ont tiré, mais au plus tard lorsque le temps est écoulé, le commandement suivant est donné: **"stop"**
  - les cibles sont ramenées et le directeur du tir annonce la valeur du coup de chaque tireur qui sera inscrite sur un tableau pour les spectateurs. Les cibles sont renvoyées par les tireurs et l'ordre de charger le coup suivant est donné.
  - cette procédure sera répétée jusqu'à ce que les 10 coups soient tirés.
  - après le dernier coup, les tireurs restent en place jusqu'à l'annonce du résultat final.
  - en cas d'égalité après les 10 coups, il y aura un tir de barrage. Dès qu'un des 2 tireurs aura un coup supérieur à son adversaire, il sera déclaré vainqueur de la compétition.
17. Le vainqueur recevra le challenge de cette « Coupe PAC La Vignerole" pour une année
18. Ce challenge est mis en jeu pendant 10 ans, celui qui l'aura gagnée le plus de fois, le recevra définitivement. En cas d'égalité, celui qui l'aura gagnée le plus récemment en sera l'heureux propriétaire.

**Pour la saison 2019 – 2020 :**

